

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 13 avril 2022
Convocation faite
Le 30 mars 2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 05 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mardi cinq avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON (à partir du point n° 2022-04-059), M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON (jusqu'au point n° 2022-04-058), Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Sébastien PAULET), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Angélique WAUTOT (pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), MM. Paul-Edouard LETISSIER (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Jean GUION), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Jacky DEVIN), M^{mes} Lisbeth DE BARROS, Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2022-04-067 Autorisation au Président de signer un avenant n° 3 au marché n° 19 MN 03 10 – Lot 10, relatif à des travaux d'étanchéité liquide – revêtements de sols et muraux carrelés – équipement de piscine pour la réhabilitation de la piscine de REVIN

Vu le marché n° 19 MN 03 10 – Lot n° 10, relatif à des travaux d'étanchéité liquide – revêtements de sols et muraux carrelés – équipement de piscine pour la réhabilitation de la piscine de REVIN, notifié à la société BAILLE SAS, le 18 janvier 2021, pour un montant initial de 223 651,21 € HT,

Vu sa délibération n° 2020-07-126 du 27 juillet 2020, précisant les délégations du Conseil de Communauté au Président,

Vu le premier avenant signé par le Président, portant le marché à 254 279,81 € HT, soit une plus-value de 13,69 % par rapport au marché initial,

Vu sa délibération n° 2022-01-005 du 26 janvier 2022, autorisant le Président à signer un second avenant au marché, portant ainsi le marché à 266 753,09 € HT,

Considérant la nécessité de procéder aux travaux supplémentaires suivants :

- Création de 8 siphons de sol dans les zones vestiaires groupes et circulations,
- Pose de plinthes sur carreaux de grès cérame au local MNS,
- Remplacement du carrelage en fond du bassin d'apprentissage suite à un incendie sur cette zone et qui a provoqué le décollement des carreaux sur 1 m2 ;
- Reprise des plinthes dans le vestiaire groupe femme ;
- Réfection complète du siphon et du fond de forme de la douche du local MNS, sol et plinthes en relevé,

Considérant le surcoût des travaux d'un montant de 5 206,88 € HT,

Considérant la somme des avenants 1 à 3, représentant une plus-value de 21,60 % par rapport au marché initial,

Considérant l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission des Finances du 04 avril 2022,

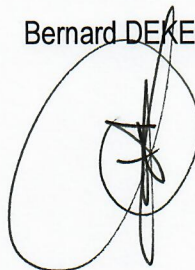
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** l'avenant n° 3 au marché n° 19 MN 03 10 – Lot n° 10, attribué à la société BAILLE SAS, d'un montant de 5 206,88 € HT, soit 6 248,26 € TTC,

* **autorise** le Président à le signer.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by a vertical line and some smaller strokes, enclosed within a large, loopy oval shape.